

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION AU SERVICE

Ce service de stationnement vélo est gratuit, sur souscription, réservé aux futurs abonnés bicloo

Je possède **une carte Libertan**. Indiquer le n°

Je ne possède pas **une carte Libertan** et **demande une carte bicloo**

Merci de compléter ce formulaire en majuscules

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE
POSTAL

VILLE

TEL

MAIL



J'AI LU ET J'ACCEPTE LES CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE BICLOO PARK

Formulaire à renvoyer par courrier et par mail :

bicloo

TSA 90003

78378 PLAISIR

contact.bicloo@jcdecaux.com

Date et signature

ARTICLE 1^{ER} - OBJET DU SERVICE BICLOOPARK

1.1 biclooPark est un service (le « Service ») proposé par Nantes Métropole, Autorité Organisatrice des Mobilités Durables, (« la Collectivité ») et confié à la société JCDecaux France (le « Prestataire ») afin de permettre le stationnement avec contrôle d'accès ou libre de vélos individuels et privés.

Les parcs sont mis à disposition du Prestataire par la Collectivité.

1.2 COORDONNÉES DE BICLOOPARK

Service Client:

- téléphone : 01 30 79 33 44
 - du lundi au samedi de 8h00 à 20h00
 - le dimanche et jours fériés (hors 1^{er} mai) de 09h00 à 19h00
- courriel : contact.bicloo@jcdecaux.com

Maison du bicloo : Carré Feydeau 3 Allée Neptune 44000 Nantes

bicloo mobile : en fonction du planning de présence sur les 24 communes de Nantes Métropole

Site internet :

www.bicloo.nantesmetropole.fr

Application mobile : bicloo officiel

Adresses postales :

- Abonnement/Réabonnement : biclooPark TSA 10 004 78378 Plaisir Cedex
- Demandes d'informations : biclooPark TSA 9 003 78378 Plaisir Cedex

1.3 COORDONNÉES DU PRESTATAIRE

JCDecaux France

17 rue Soyer

92523 Neuilly-sur-Seine Cedex

RCS: 622 044 501 Nanterre

ARTICLE 2 - DÉFINITION DES BICLOO PARKS

biclooPark désigne le stationnement de vélos dans :

- un abri individuel sécurisé,
- un abri collectif sans contrôle d'accès,
- un abri collectif avec contrôle d'accès situés sur le domaine public. Ainsi, les présentes C.G.A.U. ne concernent pas les stationnements vélos en ouvrage. Ceux-ci répondent aux dispositions des Règlements intérieurs édictés par les sociétés NGE et EFFIA. Ces Règlements sont annexés aux présentes C.G.A.U.

Les espaces de stationnement cités ci-dessus, pouvant faire l'objet d'une vidéosurveillance, sont réservés exclusivement aux vélos et vélos électriques.

ARTICLE 3 - FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Il désigne les consignes individuelles, les abris collectifs et les abris collectifs avec contrôle d'accès.

- biclooPark individuel : l'accès est libre. La fermeture de la porte est à la charge de l'utilisateur qui doit se procurer un cadenas robuste ou un antivol en U.

- biclooPark collectif : l'accès est libre. Aucun vélo ne doit être posé contre les parois vitrées de la structure.

- biclooPark collectif avec contrôle d'accès: l'accès se fait grâce à un badge magnétique délivré par JCDecaux France ou une carte Libertan à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le badge d'accès autorise l'utilisation du service sur les sites biclooPark au choix de l'utilisateur.

Aucun vélo ne doit être posé contre les parois vitrées de la structure des parcs collectifs biclooParks.

Tout vélo qui bénéficie du service bicloo Park doit être régulièrement utilisé. Le stationnement ininterrompu d'un même vélo pendant plus de sept (7) jours consécutifs n'est pas autorisé. JCDecaux France se donne le droit de mener les actions qui s'imposent en cas de non-respect de ces règles, notamment de faire enlever du parc le vélo contrevenant. Ce vélo sera ensuite stocké pendant un (1) mois par JCDecaux. Pendant ce délai d'un mois, le Client, propriétaire, peut récupérer son vélo en prenant contact avec JCDecaux aux adresses indiquées au point 1.2 ci-dessus. Passé ce délai, il ne sera plus possible au Client de récupérer ce vélo qui sera donné à des associations

ARTICLE 4 - MODALITÉS PRATIQUES DU SERVICE**4.1. DISPONIBILITÉ DU BADGE D'ACCÈS**

Tout usager peut demander un badge d'accès obligatoire pour les biclooParks collectifs avec contrôle d'accès.

Le badge peut être obtenu sous dix (10) jours après adhésion sur le site internet, le site internet mobile, l'Appli Mobilité, à la Maison du bicloo et à la bicloo mobile.

Jusqu'au 1^{er} septembre 2018, l'utilisateur pourra souscrire un badge biclooPark. A partir du 1^{er} septembre 2018, seule la carte Libertan sera fournie comme support carte aux abonnés biclooPark.

Pièces à compléter ou fournir pour l'abonnement au Service :

- formulaire d'inscription renseigné y compris photo d'identité à compter du 1^{er} septembre 2018 pour la création d'une carte Libertan
- copie d'un justificatif d'identité

L'inscription est possible à tout moment de l'année dans le respect des places disponibles.

4.2 VALIDITÉ DU BADGE D'ACCÈS

- Badge biclooPark : ce type de badge sera émis du 18 juin au 31 août 2018.

Le badge ainsi délivré est valide à compter de sa date de réception jusqu'au terme de l'abonnement annuel en cours. Le badge biclooPark ne sera plus délivré à compter du 1^{er} septembre 2018. Il sera remplacé à la fin de l'abonnement annuel de l'utilisateur par la carte Libertan. Le Client devra faire une demande de carte Libertan selon le processus décrit ci-dessous au plus tard dans les 15 jours précédant le terme de son abonnement.

- Carte Libertan : à compter du 1^{er} septembre 2018

Les modalités d'utilisation et de renouvellement de la carte Libertan sont décrites dans l'Annexe A jointe aux présentes C.G.A.U.

L'activation ou la désactivation par JCDecaux France de l'abonnement « Park » sur une carte Libertan n'aura aucune conséquence sur les autres services et/ou abonnements supportés par la carte Libertan de l'utilisateur.

4.3. RENOUELEMENT

Du 18 mai 2018 au 31 août 2018 : Pour renouveler ses droits d'accès du biclooPark collectif avec contrôle d'accès avec le badge, le titulaire du badge doit compléter le formulaire de renouvellement disponible au format pdf sur le site internet bicloo et le renvoyer à l'adresse mail suivante contact.bicloo@jcdecaux.com. L'utilisateur doit prévoir un délai de huit (8) jours entre la réception du mail par JCDecaux France et l'activation des droits.

A partir du 1^{er} septembre 2018 : les droits de l'utilisateur sont renouvelés automatiquement sans intervention de sa part.

La durée et les modalités de renouvellement de la carte Libertan sont précisées à l'Annexe A ci-jointe.

4.4 NON RENOUELEMENT OU SUSPENSION

Tout usager qui décide de ne pas renouveler ses droits d'accès et d'utilisation du service, doit en informer JCDecaux France.

La suspension est possible à tout moment de l'année. Les droits d'accès et d'utilisation seront désactivés dès réception par JCDecaux France de la demande.

JCDecaux France peut être amenée à ne pas accorder le renouvellement au service bicloo park collectif avec contrôle d'accès soit pour des raisons de saturation du service, soit dans le cas d'un non-respect par l'utilisateur des présentes C.G.A.U. soit en cas de non-utilisation prolongée du Service.

Pour les cartes Libertan se référer à l'Annexe A ci-jointe.

4.5 DÉGRADATION, PERTE OU VOL DU BADGE

En cas de dégradation, perte ou vol du badge biclooPark, l'utilisateur doit alerter JCDecaux France soit par téléphone au 01.30.79.33.44 soit par courriel soit en complétant le formulaire à disposition sur les sites web, web mobile et l'Appli. JCDecaux France neutralisera à distance les droits d'accès et d'utilisation associés au badge.

Si l'utilisateur s'agit d'une carte Libertan, l'utilisateur effectuera la déclaration de perte sur les sites web, web mobile ou l'Appli officielle et commandera sa nouvelle directement sur ces trois canaux. JCDecaux France informera la TAN, sans exonérer toutefois l'utilisateur de son obligation d'information à l'égard de tous les autres services pour lesquels il utilise sa carte Libertan comme support d'abonnement.

ARTICLE 5 - SÉCURITÉ

Il est fortement conseillé à l'utilisateur d'attacher son vélo à l'intérieur du biclooPark au support fixe prévu à cet effet. Il est recommandé d'utiliser un antivol solide en « U », en fixant le cadre et si possible la roue avant et en ne laissant sur son vélo aucune pièce ou équipement facilement détachable. Il est interdit de laisser un vélo défectueux ou accidenté dans le biclooPark. L'utilisateur doit s'assurer que son vélo est en bon état et qu'il ne met pas en danger la sécurité des autres usagers. En cas de problème lié à la sécurité constaté dans le biclooPark ou dans son environnement proche, vous pouvez contacter le Centre de Relation Clients bicloo de 8h à 20h du lundi au samedi, de 9h à 19h le dimanche et les jours fériés sauf le 1^{er} mai ou établir un contact avec le centre de vidéo surveillance de JCDecaux France en activant le bouton d'appel situé sur la borne de sortie de certains biclooParks du lundi au vendredi de 7h à 22h, le samedi de 9h à 20h et le dimanche de 9h à 19h du lundi au dimanche (sauf 1^{er} mai). Faut-il prévoir un numéro de téléphone au cas où.

L'utilisateur doit respecter les consignes délivrées par un agent de JCDecaux France. JCDecaux France est habilitée à prendre toutes les mesures nécessaires visant à l'évacuation d'un vélo notamment pour des raisons de service ou de sécurité. Elle peut également restreindre ou interdire l'accès au service biclooPark pour les mêmes motifs.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉS

Le stationnement dans les biclooParks se fait aux risques et périls de l'utilisateur. JCDecaux France décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégradation partielle ou totale, ou de vol.

À l'intérieur du biclooPark et dans son environnement proche, l'utilisateur reste le seul responsable, sans que la responsabilité de JCDecaux France puisse être recherchée à cet égard. L'utilisateur est ainsi responsable de tous les accidents et dommages de toute nature, corporelle ou matérielle, que par oubli, par maladresse, par inobservation des prescriptions des présentes conditions générales d'accès et d'utilisation ou par malveillance, il provoque, aux tiers et/ou aux biens.

En cas de sinistre ou cas de force majeure, l'évacuation des vélos est laissée à la diligence des usagers. JCDecaux France ne peut se charger en aucun cas d'aviser les usagers ni assurer l'enlèvement des vélos.

ARTICLE 7 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre du Service proposé, Nantes Métropole, responsable de traitement, dont JCDecaux France est le sous-traitant, met en œuvre des traitements automatisés de données à caractère personnel pour la gestion des utilisateurs du Service en conformité avec les dispositions de la Politique de Protection des Données.

ARTICLE 8 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de réclamation, l'utilisateur peut saisir biclooPark soit en téléphonant au 01.30.79.33.44 (numéro non surtaxé) de 8h à 20h du lundi au samedi, de 9h à 19h le dimanche et les jours fériés sauf le 1^{er} mai soit en utilisant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet ou par lettre envoyée à la maison du bicloo (adresse indiquée à l'article 4.1 des présentes). Il dispose pour ce faire d'un délai de six (6) mois à compter de l'évènement contesté. Si l'utilisateur saisit biclooPark par téléphone, il pourra lui être demandé de compléter sa réclamation par écrit soit via le formulaire soit par courrier postal expédié à la maison du bicloo.

Si l'utilisateur ne considère pas satisfaisante la réponse définitive de biclooPark, un dernier recours amiable lui est offert s'il saisit le Médiateur Vélos JCDecaux. Il lui envoie pour ce faire son dossier complet comportant les pièces échangées avec le Service Clients biclooPark à l'adresse suivante : biclooPark Médiateur 17, rue Soyer 92200 Neuilly-sur-Seine ou par mail à l'adresse suivante : mediateur@cyclocity.com

Les présentes sont soumises à la loi française. Tout différend relatif à leur exécution et à leurs suites sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

ARTICLE 9 – MODIFICATIONS DES C.G.A.U.

Les usagers seront systématiquement informés de toute modification des présentes C.G.A.U. par affichage sur les sites internet, web mobile et l'application mobile et sur le compte de l'utilisateur. En cas de modification des C.G.A.U., les nouvelles C.G.A.U., si l'utilisateur ne s'y est pas opposé explicitement dans le délai d'un mois suivant la notification qui lui est faite par JCDecaux France, seront reconnues validées tacitement. Si l'utilisateur a refusé les nouvelles C.G.A.U., il se verra refuser l'accès au Service soit au terme de son abonnement, soit immédiatement.

ANNEXE A : LA CARTE LIBERTAN / SUPPORT DES SERVICES BICLOO

La carte Libertan est la carte mobilité de Nantes Métropole. Ce support est réalisé par le titulaire de la délégation de services publics Transports Collectifs sur l'agglomération nantaise qui est aujourd'hui la SEMITAN. Le siège de la SEMITAN est localisé 3 Rue Bellier, 44000 Nantes

L'Espace mobilité est situé 2 allée Brancas à Nantes (arrêt Commerce)

Il est ouvert de :

- 9h30 à 18h00 du lundi au vendredi

et de

- 9h30 à 17h30 le samedi.

Cette carte permet d'utiliser différents services de mobilité sous réserve d'être abonné au service concerné.

ARTICLE 1 - CARACTÉRISTIQUES DE LA CARTE

La carte Libertan est une carte nominative numérotée avec la photographie de l'Abonné, sur laquelle est rattaché l'Abonnement bicloo et qui constitue son support. Cette carte est adressée par courrier au domicile de l'Abonné .

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE

La carte Libertan est strictement personnelle et est utilisable uniquement par l'Abonné. Il ne peut y avoir plusieurs Abonnés pour une même carte ou plusieurs cartes actives pour un même abonné.

ARTICLE 3 - COÛT DE LA CARTE

La première carte est offerte.

Son renouvellement, à échéance ou suite à la perte ou au vol de la carte est facturé selon les modalités décrites aux article 4 et 5.

ARTICLE 4 - DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CARTE

La carte est valable 5 ans pour un Abonné mineur et 10 ans pour un Abonné majeur, et ce, indépendamment de la vie de l'Abonnement rattaché à cette carte.

La durée de validité est calculée en fonction de l'âge de l'Abonné à l'émission de la carte.

En cas de résiliation de l'Abonnement , l'Abonné peut conserver sa carte Libertan.

En cas de nouvelle souscription , l'Abonnement est chargé ou rattaché sur la carte dans la limite de la période pendant laquelle elle est valable.

Au-delà de cette période, l'Abonnement est transféré sur la carte renouvelée (A.5 de l'Annexe A).

En cas de délivrance d'un duplicata (A.6 de l'Annexe A), l'Abonnement chargé sur la précédente carte sera transféré sur la carte dupliquée. La durée de validité d'une carte renouvelée ou dupliquée est la même que celle prévue au premier alinéa du présent article, à compter de son émission.

ARTICLE 5 - RENOUELEMENT DE LA CARTE

À l'expiration de la période durant laquelle la carte est valable et sous réserve d'avoir toutes les informations nécessaires, la SEMITAN envoie, quelques jours avant son terme, une nouvelle carte directement au domicile de l'Abonné.

Le renouvellement est gratuit pour un Abonné mineur et est facturé 5 € pour un Abonné majeur. Le paiement s'effectue par prélèvement par JCDecaux le mois suivant l'activation de la nouvelle carte.

ARTICLE 6 - PERTE, VOL, DÉTÉRIORATION OU DÉFAILLANCE DE LA CARTE

A6.1. Toute perte ou tout vol de carte doit être signalé, dès que possible, à l'Espace Mobilité Commerce ou sur l'application mobile Tan ou par téléphone au 01 30 79 33 44.

Une déclaration de perte ou de vol entraîne automatiquement une commande de duplicata. La SEMITAN procédera alors à la désactivation de la carte.

A6.2. Un duplicata peut être commandé à l'Espace Mobilité Commerce, chez certains dépositaires Relais Tan (liste disponible sur tan.fr) à l'Espace Mobilité Commerce ou sur l'application mobile Tan ou par téléphone au 01 30 79 33 44, en cas de perte, de vol, de détérioration ou de défaillance de la carte Libertan.

A6.3. Les frais de duplicata (opposition sur la première carte, fabrication et coût de gestion du dossier) sont fixés à 10 € et sont payables à la commande. Toutefois, en cas de mauvais fonctionnement avéré de la carte et sous réserve du respect des précautions d'usage (A.7 de l'Annexe A), le duplicata sera délivré gratuitement.

A6.4. Toute commande de duplicata est définitive et ne pourra en aucun cas être annulée ou remboursée. Dès la commande d'un duplicata, la carte de l'Abonné est désactivée définitivement et devient inutilisable sur le service bicloo

A6.5. Le duplicata sera envoyé par voie postale dans un délai de deux jours ouvrés. Ses conditions d'utilisation sont les mêmes que pour la carte remplacée (A.2 de l'Annexe A).

A6.6. Pour utiliser le service, dans l'attente de son duplicata, l'Abonné devra être porteur d'un titre d'accès.

Jusqu'à délivrance du duplicata, les titres d'accès achetés par l'Abonné ne sont pas remboursés par la SEMITAN ni par JCDecaux pour les Abonnements Formule Illimitée, de même qu'ils ne seront pas comptabilisés dans la consommation mensuelle pour les Abonnements Formule Sur Mesure.

A6.7. Pour les Abonnements Formule Sur Mesure, le Payeur devra s'acquitter du coût des utilisations des services avec la carte jusqu'au signalement de la perte ou du vol à la SEMITAN.

A6.8. Conformément à la réglementation applicable au transport public terrestre de voyageurs, à défaut d'être porteur d'un titre de transport, l'Abonné est considéré en situation irrégulière et s'expose au paiement de l'indemnité forfaitaire correspondante.

ARTICLE 7 - PRÉCAUTIONS D'USAGE DE LA CARTE

La carte Libertan dispose d'une puce RFID et d'une antenne radio dont le bon fonctionnement dépend de quelques précautions d'utilisation de base que le titulaire s'engage à respecter.

Il doit notamment ne pas soumettre la carte à des torsions, pliages, percages, découpages, à de hautes ou basses températures, à des effets électromagnétiques, à un niveau d'humidité élevé et à n'importe quel autre traitement manifestement inapproprié au bon fonctionnement de la carte.

Il est vivement recommandé de laisser la carte dans son étui protecteur. Les étuis sont disponibles sur simple demande à l'Espace Mobilité Commerce.